

**Mairie**

28, Place des Droits de l'Homme
CS 50074
84170 Monteux
Tél : 04 90 66 97 00
ville.monteux@monteux.fr
www.monteux.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
8h30-12h15 et 13h45-17h30

DEMANDE PARRAINAGE CIVIL

Pièces à fournir obligatoirement.

Les pièces à fournir doivent être présentées obligatoirement avec les originaux des documents.

- Carte nationale d'identité du père de l'enfant
- Carte nationale d'identité de la mère de l'enfant
- Livret de famille
- Photocopie de la carte nationale d'identité du parrain
- Photocopie de la carte nationale d'identité de la marraine
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Formulaire de renseignements complété (à retirer en Mairie)

Pour réserver une date, merci d'adresser un courrier à Monsieur le Maire.